

## Communiqué de presse

Berne, le 26 avril 2022

### **Le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers va dans le bon sens**

**Berne. Le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers, présenté le 26 avril 2022 par la Commission de l'énergie du Conseil national (CEATE-N), peut apporter une contribution notable à la Suisse en vue de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Dans le contexte du récent rapport du GIEC, qui met implacablement en évidence l'urgence de mesures climatiques de grande envergure, des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires sur le plan politique.**

Avec le contre-projet dont l'examen par cette Commission s'achève aujourd'hui, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) soutient des objectifs importants de l'initiative pour les glaciers. En effet, la Commission se prononce en faveur de l'objectif de zéro émission nette, d'une trajectoire de réduction contraignante pour les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'autres mesures concrètes visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

« Foncièrement, nous approuvons le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers présenté aujourd'hui », a déclaré Stefan Batzli, directeur de l'association faîtière de l'économie aeesuisse. Selon lui, le projet de la CEATE-N reprend des objectifs importants de l'initiative pour les glaciers et va clairement dans le bon sens. Ainsi, dans son contre-projet indirect, la commission se prononce pour que l'objectif net zéro soit réglé au niveau de la loi. Le mandat est clair : d'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites autant que possible et les émissions restantes doivent être retirées de l'atmosphère sous forme d'émissions dites négatives. En outre, la Confédération, les cantons et les communes doivent montrer l'exemple en matière de protection du climat et atteindre l'objectif zéro net dès 2040.

Pour atteindre l'objectif zéro net, la Confédération doit encourager directement le remplacement des installations de chauffage à combustible fossile et les chauffages électriques inefficaces par le biais d'un programme spécial pendant dix ans, à hauteur de 200 millions de francs par an, et accorder des cautionnements pour l'assainissement énergétique des bâtiments. De même, la Confédération doit soutenir les entreprises dans leur important engagement à réduire leurs émissions en leur versant jusqu'à 1,2 milliard de francs sur six ans. Par ailleurs, le projet de loi vise également à rendre les flux financiers de manière compatible avec le climat et de renforcer les mesures d'adaptation au changement climatique.

Selon Stefan Batzli, le contre-projet indirect constitue une première étape juste et importante.

« Dans le contexte des défis actuels, des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires de la part des instances politiques et de la société. » En combinaison avec la loi sur le CO<sub>2</sub>, le contre-projet indirect devrait garantir la réalisation des objectifs de l'initiative pour les glaciers ou, en d'autres termes, des objectifs contraignants pour la Suisse fixés dans l'Accord de Paris sur le climat. Les solutions pour y parvenir existeraient déjà. Une étude récente de l'alliance économique [« Initiative Chaleur Suisse »](#) démontrerait par exemple clairement qu'une sortie complète de la chaleur d'origine fossile est possible et financable d'ici 2050. « Pour y parvenir, les instances politiques doivent toutefois fixer des conditions-cadres adéquates », souligne le directeur de

l'aeesuisse. Dans l'intérêt de ses membres, l'aeesuisse poursuivra à cet effet son engagement politique ciblé.

## Informations complémentaires

Stefan Batzli, directeur de l'aeesuisse | 079 420 46 66

Simon Dalhäuser, responsable de la communication de l'aeesuisse | 079 772 06 56

*L'aeesuisse est l'organisation faitière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle représente les intérêts de 35 associations professionnelles, représentant quelque 35 000 entreprises en Suisse. L'aeesuisse s'engage en leur faveur, en défendant une politique énergétique et climatique progressiste et durable vis-à-vis de l'administration, des instances politiques et de la société.*